



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. BOULAY, Maire.

Présents: M. BOULAY, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, , M. GANDON, Mme GAUTIER, M. GUITER, M. HULOT, Mme JARDIN, Mme JOHAN, M. JOUET, Mme LESAGE, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M. POULAIN, Mme ROSSIGNOL, Mme SUREAU, Mme TAUNAI, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M GERBOUIN a donné pouvoir à M BOULAY. M. GAUDREE a donné pouvoir à Mme JARDIN. M. FRICOT a donné pouvoir à M. BOULAY.

Absente : Mme ROSSIGNOL

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Julien GANDON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

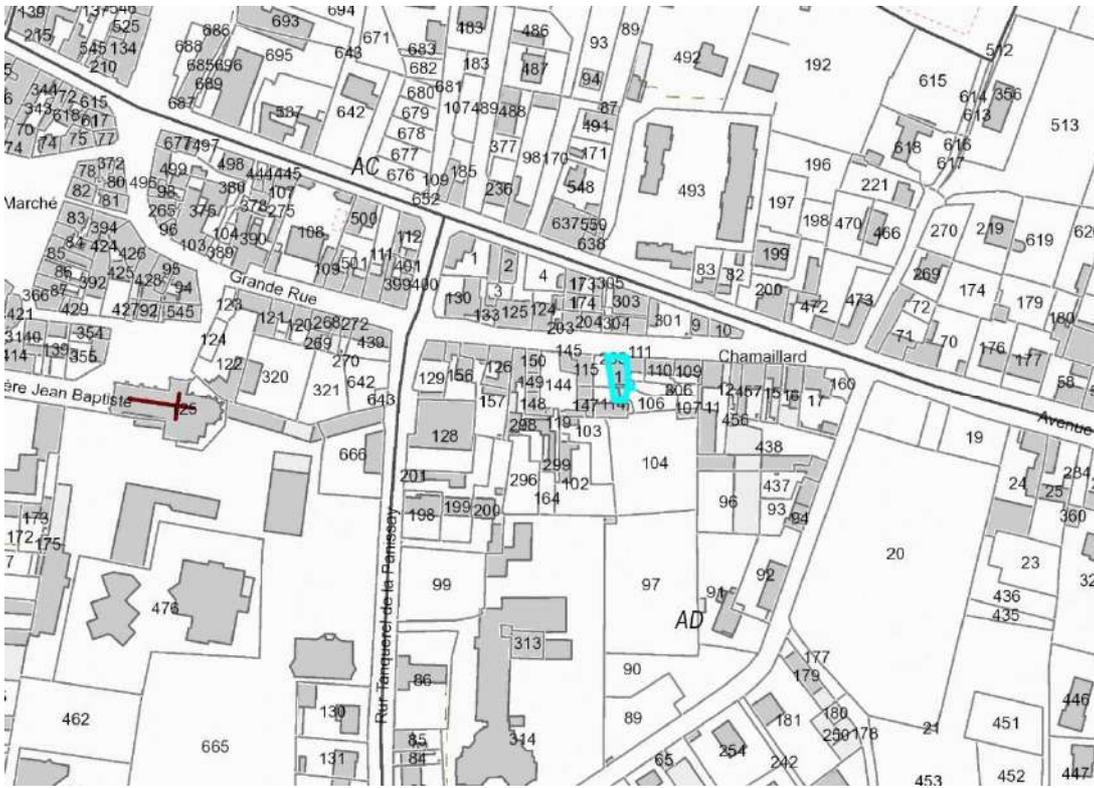
Approbation du PV de Conseil Municipal du 17 décembre 2020 : Madame FORET souhaite que l'échange de début de séance entre Madame TAUNAI et Madame JOHAN soit rajouté au procès-verbal de la séance. M BOULAY indique qu'il sera rajouté. Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

Validation des ajouts à l'ordre du jour :

- **Convention avec l'agence de communication intercommunale pour la réalisation d'outils de communication.**
- **Convention avec l'agence de communication intercommunale pour la création du logo et de la charte graphique.**

DECISIONS DU MAIRE

N°2020-72 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, Grande Rue, n°47, cadastrée section AD n°472 (ancien 113p) et 255 (1/2 de la cour indivise).



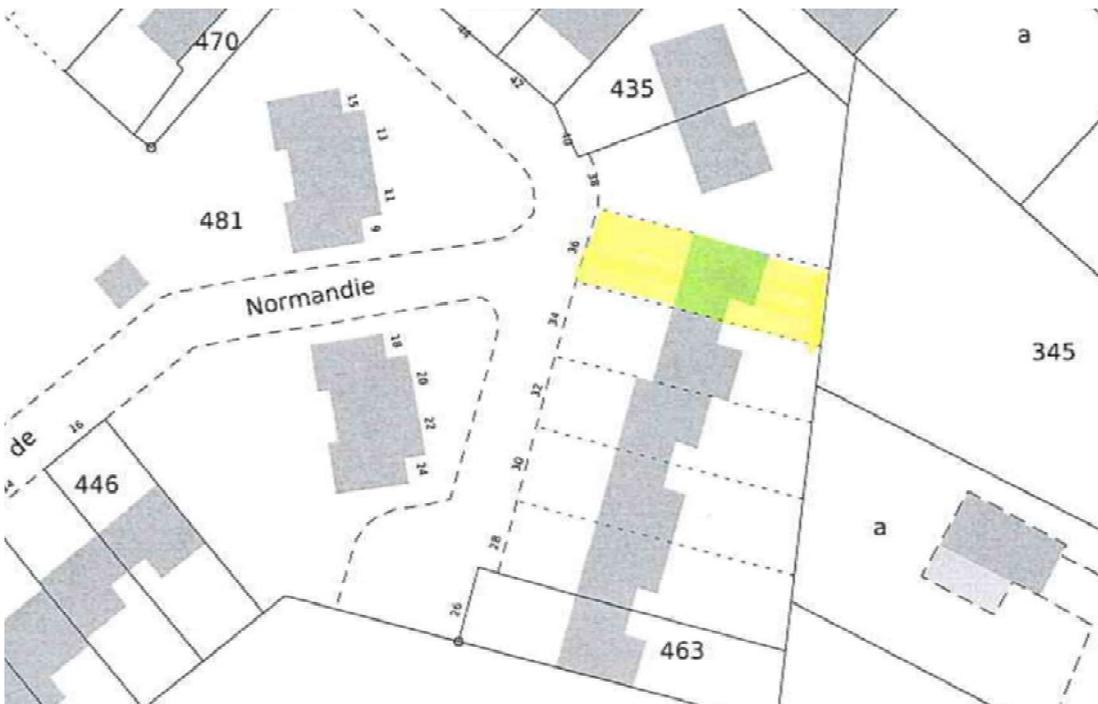
N°2020-73 La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés sise à MESLAY-DU-MAINE, Grande Rue, n°26-28 et rue Tanquerel de la Panissay, n°2, cadastrées section AE n°399 et 400.



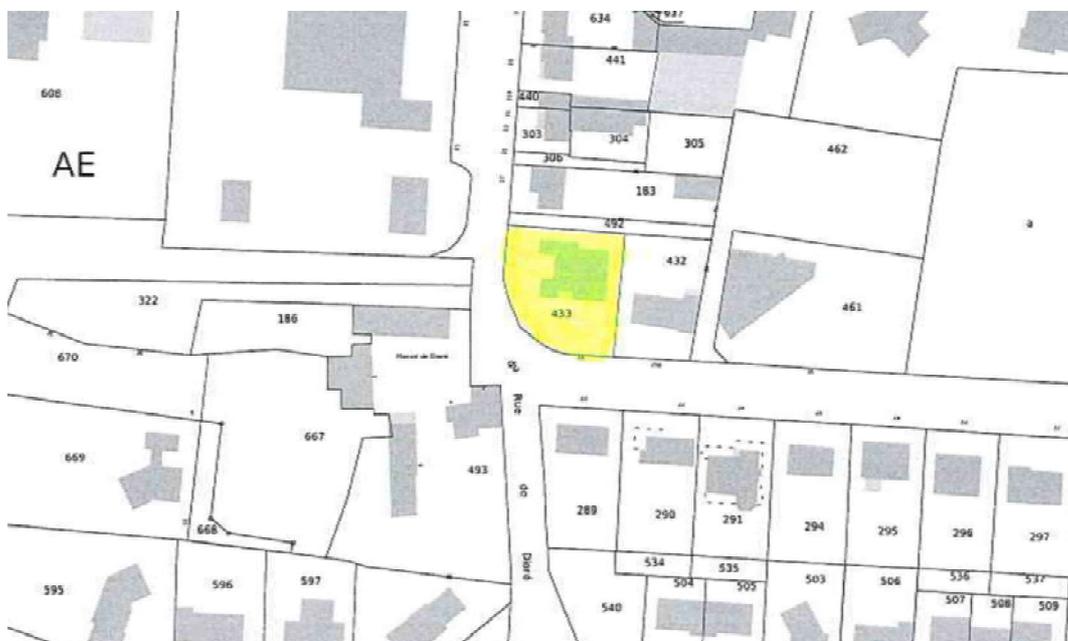
N°2021-001 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, place du Marché, n°6, cadastrée section AE n°70.



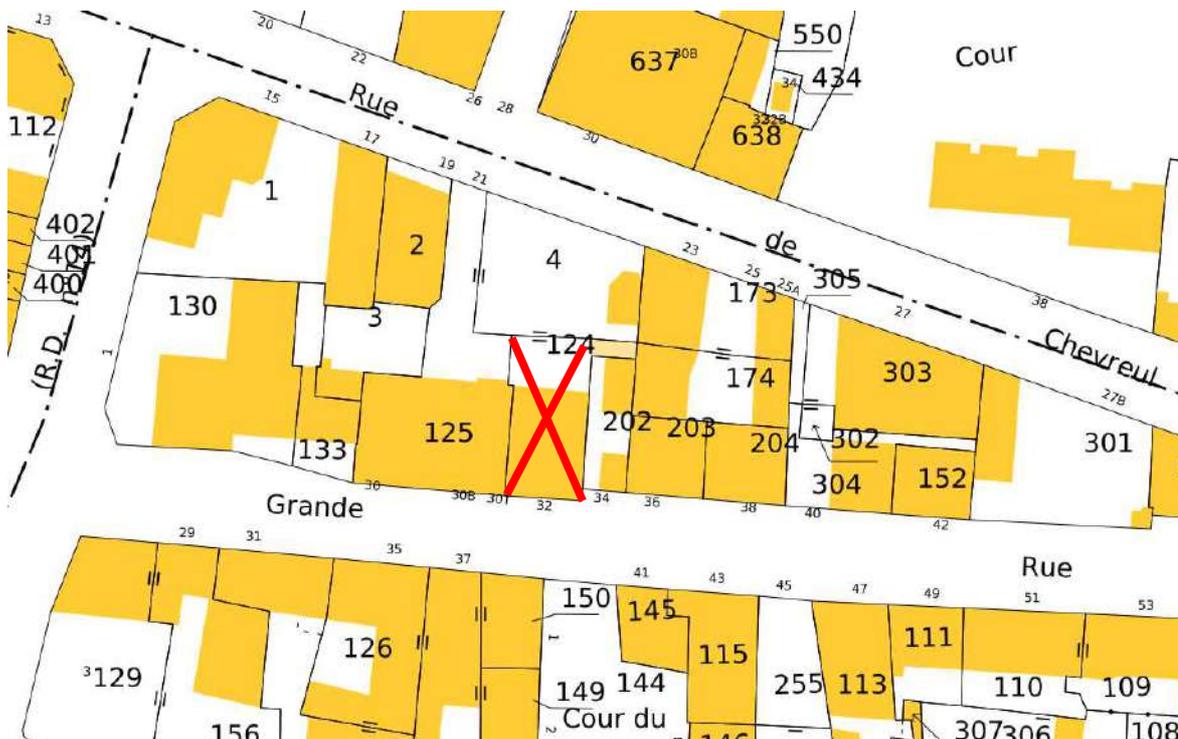
N°2021-002 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de Normandie, n°36, cadastrée section AI n°481p.



N°2021-003 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, boulevard du Collège, n°29, cadastrée section AE n°433.



N°2021-004 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, Grande Rue, n°32, cadastrée section AD n°124.



PROMOTION ET ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission Promotion et Attractivité de la Commune du 19 janvier 2021

Etaient présents : Huguette GAUTIER, Véronique JARDIN, Anne-Flore JOHAN, Frédéric JOUET, Marylène LESAGE, Aurélie MEZIERE, Françoise MOREAU et Marie HOUDAYER, Agent Administratif ayant entre autres missions la charge de la communication

➤ Point sur le CME

- Nous avons repris contact avec les directrices des 2 écoles élémentaires et il a été décidé que les élections se dérouleraient avant les vacances d'hiver. Marylène LESAGE et Françoise MOREAU se sont rendues dans les 2 écoles afin de présenter le scrutin aux enfants et leur donner les documents nécessaires (courrier aux parents, autorisation parentale, carte d'électeur). Les élections auront lieu le mardi 16 février dans chaque école (et non plus dans la salle socio). Le nouveau CME pourra donc se réunir en mars selon les contraintes sanitaires en vigueur à ce moment-là.

➤ **Réflexion sur l'identité visuelle de la commune**

- Quels mots sont évocateurs de la commune ?
 - Sports, ruralité dynamique, associations, proximité, dynamisme...
- Quelles couleurs privilégier ?
 - Garder le bleu et le jaune mais peut-être ajouter le vert
- Utiliser les **M** de **Meslay** du **Maine**
- Circuit de décision
 - Commission
 - Bureau
 - CM pour validation (fin février ?)
- Solliciter nos abonnés sur FB ? oui avec la création d'une boîte où les abonnés pourraient proposer **2 mots et 3 couleurs** par exemple. Nous pourrions également solliciter les Meslinois par le biais des panneaux lumineux, Intramuros, Infos Locales dans Ouest France et une boîte à idées à la mairie. Marie, Françoise et Marylène vont voir ce qu'il est possible de faire.
- Budget : Médiapilote nous demandait 6000€ pour l'étude d'un logo. Cela n'est pas envisageable pour le budget d'une petite commune. Une demande a été faite à l'Agence Intercommunale de Communication qui va travailler sur ce logo et la charte graphique qui va avec pour un budget évalué autour de 450€.

Monsieur CAUCHOIS indique si la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez envisage de revoir sa charte graphique, cela montrerait une forme d'harmonisation et un renforcement des liens avec elle.

➤ **Bilan sur le bulletin hiver 2020**

- Retours sur le contenu ; l'annuaire a été très apprécié même si il y a eu quelques oublis (CER dont nous pensions qu'il ne s'adressait qu'aux professionnels et 2 autoentrepreneurs)
- Suggestions pour prochain sommaire
 - Magazine ou galerie de portraits (bénévoles, chefs d'entreprise, agents communaux) mettant en lumière leur apport pour la commune
 - cahier infos pratiques
 - page histoire
 - focus sur chacun des adjoints, sous forme de portrait chinois ou pour désacraliser le rôle de l'élu, parler de ses passions...
 - focus évènement : championnat d'Europe de Swin golf -> portrait du club ?
 - Privilégier des interviews de meslinois, les réalisations dans les différentes commissions, l'activité économique
 - Création d'une page de jeux (7 différences, mots mêlés...) jeux qui pourront être par la suite proposés par l'espace meslinois ou habitants
 - qu'attendent les habitants de cette publication ? mettre une "boîte à idées" dans le hall de la mairie ?
- Retours sur la distribution – circuits, sous-circuits ? MAJ des nombres de boîtes aux lettres
- La nouvelle maquette sera conçue par l'Agence Intercommunale de Communication

➤ **Bilan lancement page Facebook**

- Retours sur le contenu. Les plus plébiscités ont été la publication sur le lotissement des Néfliers, les vœux du Maire, l'offre d'emploi de DST
- Au 17 janvier (soit 2 semaines après le lancement) il y a 223 abonnés et 1365 personnes ont été "touchées" par une ou plusieurs publications
- Les chroniques mensuelles
- Un point sera fait en juin pour voir les publications qui marchent le mieux et ainsi réajuster nos posts.
- Partager les informations des commerces

➤ **Site internet**

- Zoning proposé par ML LAUMAILLE = structure du site
 - Ajout rubriques : dans la rubrique Enfance Famille, distinguer les 0-13 ans qui bénéficient des activités de la commune des plus de 13 ans auxquels la CCPMG propose des activités
 - Nécessité de bien définir les notions de Centre Social, Espace Meslinois et Espace des Enfants car cela n'est pas toujours clair.
 - Un point sera fait avec ML LAUMAILLE

Prochaine réunion le lundi 15 février à 18h00.

Le conseil Municipal valide ce compte rendu.

ENFANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ

Compte rendu de la commission Enfance, Famille et Solidarité du 21 janvier 2021

Étaient présents : Mesdames MOREAU M. Françoise et Vanessa ; Mme JOHAN, Mme GAUTIER, Mme MEZIERE et M. BOULAY et M. GAUDREE

Animatrice : Mme FORET

Préambule : le travail des élus au sein de notre commission, est davantage orienté vers de la négociation auprès des acteurs du territoire, dans la facilitation des échanges, en vue d'une finalité commune.

1- Point sur l'aspect sécurité sur le temps de déplacement des enfants de l'école Fratellini au lieu du restaurant :

De quoi s'agit-il ? Voir le trajet quotidien des enfants et apporter des outils de signalétique (bonhomme rouge).

Qui veut participer à ce groupe de travail ?

Un membre de la commission urbanisme + Aurélie + parent d'élève et une ATSEM ; prévoir un premier temps de rencontre rapidement ;

Échéance : mois de mars

2- Point sur le travail engagé avec l'accueil des enfants de 0 à 3 ans :

Info/Personnel et travaux en cours

Les divers temps de travail avec Pierrick LERAY

Les besoins en ménage énoncés depuis plusieurs années : Support écrit

Propositions en lien avec Mr LE MAIRE, pour un soutien en agent pour les tâches ménagères ;

Membres de la commission : Aurélie et Vanessa intéressées pour rendre visite à la structure, en tenant compte des conditions de visite en lien avec la crise sanitaire ;

Notion de sécurisation de la porte d'entrée (aspect financier et technique travaillés). *Les devis sont en cours.*

3- Point sur l'école René CASSIN

Constats :

- la photo d'école a été faite avec les enfants dehors sans masque. Peut-être reprendre cet élément avec la Directrice de R. CASSIN

Madame SUREAU souhaite informer le Conseil Municipal que le protocole sanitaire est très bien respecté. Concernant la photo de classe, les enfants avaient le masque pour se positionner et qu'il n'a été retiré qu'au moment de la photo.

- PAS de possibilités de rencontrer les parents au sein de l'école, parent-institutrice.

Proposition de constituer un groupe de travail, en vue d'une réflexion sur le devenir de cette école :

Qui pourra participer à ce groupe de travail ? Commission des travaux + Anne flore + Vanessa + Directrice + la responsable départementale de l'éducation nationale + Mr le Maire ; une phase de diagnostic + et moi.

Proposition d'un RDV en fin de journée vers 18 heures, à programmer.

Le bâtiment est vieillissant et les couts de fonctionnements sont importants.

Et continuer à travailler sur le temps de repas à l'école René CASSIN, en reprenant un travail déjà engagé, afin de rendre plus autonomes les enfants, avant de penser à une restauration de type cuisine centrale; cf document : constituer un groupe de travail

Point RH : contrats à réactualiser

4- point sur le travail en lien avec les rythmes scolaires

Bilan des différents professionnels, et possibilités à étudier : deux scénarios à proposer.

Compte rendu de la dernière réunion à envoyer aux membres de la commission.

Madame FORET informe que les communes aux alentours sont passées aux 4 jours, sauf celles qui dépendent de notre organisation.

Madame Vanessa MOREAU précise qu'en commission 2 scénarios sont travaillés.

Monsieur POULAIN demande si une simulation a été réalisée concernant les conséquences financières pour la commune et pour les familles.

La commission va continuer à travailler et à affiner ses points.

5- le projet de centre social

Qui a pu le lire, et les retours à prendre en compte ;

Des propositions à faire

Idées pour les 6 prochains mois : poste d'accueil, projets à travailler

La participation de Pierrick au prochain bureau

La transmission par PDF et aux membres de la commission après correction

Et inviter Pierrick LERAY lors des commissions enfance famille solidarité, quand la thématique du projet de centre sera abordée.

Réflexion à mener sur un poste d'accueil demandé par la CAF depuis de nombreuses années.

Monsieur POULAIN informe que la municipalité avait recruté dans le passé un agent d'accueil à mi-temps, mais que cela n'a pas été concluant.

Madame Vanessa MOREAU indique que ce document est très théorique et qu'il manque les actions mises en place, Madame FORET répond que ce projet est demandé par la CAF et que les actions sont à mettre en place avec les utilisateurs, la population...

Le Conseil Municipal valide ce compte rendu de commission.

Validation du projet de centre social 2021-2025

Le projet de centre social 2017-2020 de la Commune de MESLAY-DU-MAINE est aujourd'hui arrivé à terme.

Une proposition de projet de centre 2021-2025 a été réalisée suite aux discussions du comité de pilotage de l'Espace Meslinois et du Centre social.

Le projet est en annexe.

Ce projet, une fois validé, sera présenté à la CAF en mars prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le projet de centre social 2021-2025.

La version finale sera transmise aux membres du Conseil Municipal.

CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Parking derrière la salle socioculturelle : éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier de l'aménagement du parking derrière la salle socioculturelle.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
32 000,00 €	8 400,00 €	1 600,00 €	25 200,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

<u>Application du régime dérogatoire :</u>			
A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :		€	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes concernant les travaux de voirie

Lors de l'établissement du marché voirie 2013-2016, puis lors de son renouvellement 2017-2020, une convention sur l'adhésion à un marché de groupement de commande voirie avait été signée par l'ensemble des communes du Pays Meslay-Grez.

Les travaux de voirie objet du futur marché tels qu'indiqués dans le CCTP de la consultation en cours sont les suivants :

- Le reprofilage ou le rechargement des chaussées,
- La réalisation d'enduits superficiels d'usure et le renouvellement des couches de surfaces,
- L'entretien des chaussées au point a temps,
- Le reprofilage de chaussée en béton bitumineux 0/6
- La mise en place, l'exploitation et la surveillance de la signalisation temporaire de chantier
- L'entretien des trottoirs.

Ces travaux correspondent à l'ensemble des travaux d'entretien de voirie les plus courants.

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez assurera, à ses frais, le fonctionnement du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de VALIDER le renouvellement de l'adhésion de la commune au nouveau marché de groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie pour la période 2021-2025 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

La convention est annexée à la présente note de présentation.

Compte rendu de la commission Cadre de vie, Patrimoine et Milieu Associatif du 27 janvier 2021

Présents : Christian BOULAY, Jacques COUSIN, Jacques BRAULT, Frédéric JOUET, Aurélie MEZIERE, Jacky HULOT, Patrice FRICOT, Roger GUITTER, Julien GANDON, Xavier CAUCHOIS.

Assistait également : Benoît GASSIOT, comptable

Excusé : John GERBOUIN

Ordre du jour :

- Répartition des subventions aux différentes associations
- Questions diverses

1. Répartition des subventions aux différentes associations :

Pour rappel, pour prétendre à une subvention, les associations doivent envoyer un dossier de demande de subvention en début d'année comprenant un bilan financier, les actions réalisées et les projets de l'association pour l'année à venir.

Les membres de la commission proposent au Conseil Municipal de garder le même niveau de subvention accordée aux associations qu'en 2020 et de ne pas procéder à une revalorisation.

La commission propose au conseil municipal la répartition suivante :

SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE OU PUBLIC	MONTANTS VERSÉS EN 2020	Demande	Propositions Commission Vie Associative	MONTANTS VOTÉS PAR LE CM
CARITATIF/HUMANITAIRE				
COMITE SECTEUR MESLAY - ZABRÉ	1000,00	1 000,00	1 000,00	1000.00
SECOURS CATHOLIQUE	409,00		409,00	409.00
SECOURS POPULAIRE	200,00		200,00	200.00
Sous-total - Caritatif/humanitaire	1 609,00		1 609,00	1609.00
CULTUREL				
ARTS MAINE	400,00	400,00	400,00	400.00
FESTIVAL DES ATELIERS JAZZ DU PAYS DE MESLAY GREZ	6 300,00	3000	3000,00	300.00
HISTOIRE & MÉMOIRE	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500.00
HARMONIE SAINTE CECILE	702,00	750	702,00	702.00
Sous-total - Culturel	8 902,00		5 602,00	5 602.00
DEFENSE/DROITS/CAUSE				

AMICALE DES ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD (AFN) & AUTRES CONFLITS DE MESLAY-DU-MAINE	333,00	350,00	333,00	333,00
DEFENSE CONTRE LES ANIMAUX NUISIBLES	290,00	290,00	290,00	290,00
PRÉVENTION ROUTIÈRE	96,00		96,00	96,00
SPA	96,00		96,00	96,00
Sous-total - Défense/droits/cause	815,00	640,00	815,00	815,00

EDUCATION/FORMATION/INSERTION

ECOLES PUBLIQUES (APE)	7 824,40	-	7 522,22	7 522,22
OGEC Notre Dame - Dotation annuelle frais fonctionnement école privée	62 738,59		50 900,71	50 900,71
OGEC Notre Dame - Subvention fournitures scolaires	3 580,37		2 675,44	2 675,44
OGEC Notre Dame- Subvention classes transplantées	3 331,92		2 875,25	2 875,25
OGEC Notre Dame - Subvention restauration scolaire	6 000,00		6 000,00	6 000,00
OGEC Notre Dame- Subvention dotation "travaux"	2 700,00		2 700,00	2 700,00
Sous-total - Education/formation/insertion	86 175,28	0,00	72 673,62	72 673,62

LOISIRS/VIE SOCIALE

COMITÉ DES FÊTES	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
FAMILLES RURALES	945,00	980,00	945,00	945,00
LA RITOURNELLE (Assistants maternelles)	305,00	400,00	305,00	305,00
Sous-total vie locale	3 250,00		3 250,00	3 250,00

SPORTIF = OMS

ASM FOOTBALL	3 702,00	6 000,00	3 500,00	3500,00
ASM PETANQUE	894,00	600,00	827,00	827,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MAURICE GENEVOIX	678,00		713,00	713,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NOTRE DAME	1 236,00	1 000,00	1 399,00	1 399,00
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE CASSIN (USEP)	115,00		0,00	0,00
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE NOTRE DAME	456,00	400,00	382,00	382,00
BASKET CLUB MESLINOIS	1 273,00		1 303,00	1 303,00
BOULES MESLINOISES	389,00	390,00	389,00	389,00
CLUB TENNIS ET SQUASH	894,00	1500,00	1 261,00	1 261,00
COMPAGNIE SAINT-GEORGES - TIR A L'ARC	1 156,00	2 000,00	1 130,00	1 130,00
CYCLOTOURISME	560,00	560,00	582,00	582,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MESLINOISE	389,00	400,00	389,00	389,00
HANDBALL CLUB	3 091,00	3 500,00	3 346,00	3 346,00
JOGGING CLUB	1 550,00	2000,00	1 628,00	1 628,00

JUDO CLUB DE MESLAY	1 290,00	1 800,00	1 059,00	1 059,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	2 481,00		2 473,00	2 473,00
PATINS A ROULETTES	985,00		1 014,00	1 014,00
RETRAITE SPORTIVE	389,00	400,00	389,00	389,00
SWIN GOLF CLUB	850,00	1 100,00	821,00	821,00
TENNIS DE TABLE CLUB DE MESLAY	1 039,00	1 000,00	1 062,00	1 062,00
TERPSICHORE - Association de danse	389,00	380,00	389,00	389,00
TWIRLING CLUB DE MESLAY	1 434,00	1 500,00	1 184,00	1 184,00
Sous-total - Sportif	25 240,00	22 030,00	25 240,00	25 240,00
TOTAL SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	125 991,28	32 990,00	107 189,62	107 189.

- **Associations caritatives :**

Secours catholique : il y a plus de 300 nuitées dans le local SDF en 2020 gérées par le Secours Catholique. Si besoin supplémentaire, l'association gère les transports vers d'autres locaux : La Cotellerie à Bazougers, Grez en Bouère ou Entrammes. Action à la Banque alimentaire.

Madame FORET souhaite qu'un temps d'échanges soit réalisé avec le CCAS à ce sujet.

- **Associations culturelles :**

Festival des Ateliers Jazz : les membres proposent de verser 3000 € comme demandée par l'association sous réserve que le Festival de jazz se déroule cette année. Une rencontre est prévue avec le maire prochainement.

Harmonie Sainte Cécile : Association toujours présente pour les cérémonies officielles.

Quatre pa(s) en Mayenne : nouvelle association sur Meslay en 2018. Objet de l'association : contribuer à la sauvegarde et à la valorisation culturelle et touristique des sites historiques de la Mayenne. Pas de demande de subvention.

Le FALEC n'organise pas de représentation cette année. L'association aura besoin d'un nouveau souffle après la crise sanitaire.

- **Défense droits et causes :**

Les mêmes sommes que 2020 sont proposées. Il sera rappelé à l'association des nuisibles d'ouvrir la possibilité aux jeunes d'intégrer l'association.

- **Loisirs, vie sociale :**

Le comité des fêtes sollicite une subvention de 2000 €. Il est proposé de verser cette subvention sous réserve que des manifestations soient organisées cette année.

- **Associations sportives :**

Montant de la subvention accordée est fonction du nombre de pratiquants et de leur âge (+/- de 18 ans) et de leur lieu de domicile (commune ou communauté de communes).

Le club de patins ne souhaite pas bénéficier de la subvention cette année. Il reste néanmoins comptabilisé dans le calcul de la subvention.

Il est proposé de revoir le montant global de la subvention pour les associations sportives en tenant compte des effectifs des années précédentes.

Monsieur CAUCHOIS informe que la méthode de calcul des subventions se réfère aux nombres de licenciés (Meslay du Maine et Communauté de Communes) qui sont inscrits en compétitions sportives.

Madame JOHAN remarque donc qu'une association peut obtenir un montant de subvention supérieur que celui demandé.

-Ecoles :

Le montant de la subvention est calculé comme les années précédentes ajusté au taux d'inflation.

Revoir à terme la convention signée en 2001. Le coût réel d'un élève de maternelle a beaucoup évolué depuis cette date du fait de la réévaluation des charges de personnel pour respecter le ratio adulte / enfant.

Les subventions classes transplantées ne seront versées que si la classe transplantée a lieu en 2021.

- Divers :

Smile Articom :

Il est proposé d'accorder une subvention de 300 € pour soutenir l'association des commerçants

Association Delir'aid :

Il est proposé de verser une subvention de 100 € pour soutenir ce projet auquel participe une Melinoise. Cette association devra faire un retour de leur expérience auprès de la commune.

Monsieur POULAIN indique que des demandes ont déjà été réalisées et qu'une réponse défavorable a été formulée.

Madame SUREAU souhaite souligner qu'il faut encourager des jeunes qui s'investissent et valoriser leur esprit d'initiative.

Les subventions seront versées en juin au vu de la situation sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'ensemble des subventions avec les réserves émises suite à la crise sanitaire.

Attribution marché de nettoyage des locaux

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée le 1er décembre 2020. Les entreprises candidates ont jusqu'au vendredi 15 janvier 2021, 12 heures pour déposer leur offre.

4 entreprises ont répondu à ce marché (ATMOS n'ayant répondu que pour le lot n°1) :

- lot n°1 : prestations de nettoyage : Mairie, Salle Socio, vestiaires parc des sports

- lot n°2 : vitreries: espace meslinois, Pôle Enfance, Ecole Élémentaire, mairie, salle socioculturelle

Lot 1 : Nettoyage des locaux

Candidat	Offre Lot 1 Nettoyage Locaux						Note prix	Note technique	TOTAL
	Mairie	Salle socio	Vestiaires Parc des Sports	MONTANT TOTAL HT	Cout horaire sur l'ensemble des bâtiments	coût horaire salle socio	60	40	100
Montant marché actuel PRO IMPEC	12 113,28 €	18 757,32 €	4 855,32 €	35 725,92 €					
PRO IMPEC LA FLECHE (72)	12 500,16 €	14 999,40 €	4 998,72 €	32 498,28 €	18,97 €	18,77 €	60,00	25	85,00
NB heures	650	799	264	1713					
ONET LAVAL (53)	12 533,20 €	24 804,66 €	2 491,38 €	39 829,24 €	20,18 €	22,23 €	48,96	40	88,96
NB heures	649,44	1116	208,08	1973,52					
SPID ANJOU CHÂTEAU GONTIER (53)	15 223,10 €	30 186,00 €	6 635,15 €	52 044,25 €	25,66 €	27,00 €	37,47	40	77,47
NB heures	650	1118	260	2028					
ATMOS	15 406,08 €	16 320,00 €	4 438,42 €	36 164,50 €			53,92	30	83,92
NB heures	780	selon planning	234	1014					

LOT N°2 : Vitrierie

Candidat	Offre Lot 2 Vitrierie							Note prix	Note technique	TOTAL
	Mairie	Salle socio	Cassin	Fratellini	Pôle Enfance	Centre Social	MONTANT TOTAL	50	40	100
ATMOS PROPRETE LAVAL (53)								#DIV/0!	40	#DIV/0!
SPID ANJOU CHÂTEAU GONTIER (53)	1 400,00 €	455,00 €	1 190,00 €	490,00 €	490,00 €	735,00 €	4 760,00 €	23,32	40	63,32
PRO IMPEC LA FLECHE (72)	998,00 €	481,00 €	416,00 €	172,00 €	169,00 €	260,00 €	2 496,00 €	44,47	25	69,47
ONET	660,00 €	280,00 €	320,00 €	160,00 €	190,00 €	240,00 €	1 850,00 €	60	40	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre d'ONET de Laval pour les 2 lots et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés dans les conditions financières ci-dessous :

- Lot N°1 : 39 829.24 € HT annuels pour les 3 sites à nettoyer objet du marché (Mairie, Salle Socio et vestiaires du Parc des Sports)
- Lot N°2 : 1 850 € HT pour un ensemble de prestations de vitrerie des bâtiments Mairie, Salle Socio, Ecoles (Cassin et Fratellini), Pôle Enfance et espace meslinois.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la commission urbanisme et environnement du 12 janvier 2021

Présents : SUREAU Gwénola, TAUNAI Maryse, BERTREL Corinne, GUITER Roger, COUSIN Jacques, FRICOT Patrice, BOULAY Christian, GANDON Julien

Absents : GERBOUIN John, ROSSIGNOL Nathalie

Aménagement de la place de l'église :

Réflexion sur le futur aménagement de la place de l'église :

Julien présente son projet d'aménagement.

Contraintes : - Livraison du commerce le Proxi avec un camion, attention à la place nécessaire pour la manœuvre du camion

- Sécuriser le cheminement piéton notamment pour les enfants

Maryse TAUNAI a fourni une esquisse réalisée par Philippe CHESNAIS, ancien responsable des services techniques lors d'un précédent mandat.

Christian BOULAY a eu rendez-vous avec un cabinet d'étude pour cet aménagement.

Visite de Mr FROGER de la DDT consultant sur la sécurité routière :

Ci-joint le compte rendu de la visite avec Gwénola SUREAU et Jacques BRAULT

On a appris que lorsqu'il y a un sens interdit, les vélos ne sont pas concernés par ce panneau sauf si pour un cas exceptionnel et l'intérêt de sécurité on peut le rendre interdit aussi pour les vélos. Il faut que la décision soit votée lors du conseil municipal,

Suite à la visite, elle révèle qu'un grand nombre de panneaux sont inutiles dans Meslay, la commission propose donc de les enlever. Cela permettra de rendre plus claire la lecture pour les usagers et aussi faire des économies.

Rue de la Bretonnière :

Suite à l'aménagement de la rue, une zone 30 a été mise en place, Maryse TAUNAI a remarqué que la fin de zone 30 n'était pas au bon endroit et qu'il fallait la repositionner à côté de Tanguy Matériaux à hauteur de sens interdit.

Chemin de Saubert :

Roger GUITER demande s'il était possible de passer cette rue en sens unique vu la dangerosité du virage au niveau de la chapelle de Saubert.

La commission souhaite associer la sécurité routière à l'élaboration de chaque projet d'aménagement (Préfecture et DDT).

Questions Diverses :

Lotissement Les Néfliers : Les ventes de parcelles avancent bien.

PLUi : Demande de zone N en 2AUh au Coteau du Vassé.

Christian BOULAY nous rappelle qu'un acheteur est intéressé par l'achat des terrains du Coteau du Vassé, il a rencontré les copropriétaires qui eux sont d'accord pour vendre.

Suite à une rencontre avec l'acheteur, nous avons convenu d'effectuer un pré découpage du terrain pour que l'on puisse garder la maîtrise foncière de certaines zones, (plan joint) ceci reste à affiner.

C'est une opportunité de préserver une réserve foncière pour la commune avec un prix très correcte de 3€le m2 pour une surface d'environ (46380m2). Après bornage chacun achète sa partie.

Un travail est à faire sur la collecte des eaux pluviales, la problématique existe déjà dans le chemin de la Tannerie.

Les négociations vont continuer, le Maire reviendra vers le Conseil Municipal sur ce sujet.

Numérotation des Lieux Dits pour l'installation de la fibre :

C'est une obligation pour l'installation de la fibre, la commission propose de positionner les numéros au niveau des habitations et non au bout du chemin.

Le conseil Municipal valide ce compte rendu.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Compte rendu de la commission bien vivre ensemble du 18 janvier 2021

Présents Daniel GAUDRÉE, Huguette GAUTIER, Marylène LESAGE, Edith MORIN (agent administratif), Véronique JARDIN.

Excusée Nathalie ROSSIGNOL.

INVENTAIRE DES PLACES DISPONIBLES

- 43 emplacements disponibles dont 12 concessions sur 15 (3 réservées).
- 13 cavurnes.

L'inventaire du carré des LYS est achevé, il faudra réorganiser une partie du carré afin de ne pas perpétuer l'erreur commise sur l'alignement des tombes de la 2^{ème} rangée (impossible de se recueillir devant les tombes faute de place suffisante puisqu'elles sont collées à celles de la 1^{ère} rangée). Idem pour le début de la 3^{ème} rangée

CONCESSIONS ECHUES ou ETAT D'ABANDON

Après plusieurs visites au cimetière, nous avons commencé un travail qui consiste à répertorier les concessions échues ou abandonnées afin de les reprendre pour les mettre à nouveau à disposition. Nous en sommes à 15 avec mise en route de la procédure (explication à l'oral de la procédure).

Concernant les concessions perpétuelles travail de longue haleine car il y en a beaucoup, avec Edith, nous allons procéder carré par carré, notre priorité sera celui des Jacinthes puis nous repartirons de l'allée route de Sablé.

DUREE DES CONCESSIONS

15/30 et 50 ANS, renouvelable à chaque terme.

Réflexion sur la suppression de la durée de 50 ans qui au vu des familles qui s'éloignent de plus en plus implique un travail complexe de recherche lors des abandons.

TARIFS

Pas d'augmentation depuis 2013, après comparatif auprès de 2 autres communes la commission propose d'augmenter les tarifs à compter du 01.03.2021

Concessions Caveaux :

- 15 ans on passe de 65€ à 85€
- 30 ans on passe de 130€ à 165€
- 50 ans on passe de 215€ à 275€

½ tarif pour les enfants (jusqu'à 10ans).

Cavernes :

- 15 ans 300€ inchangé
- 30 ans 450 € inchangé
- 50 ans 700 € Inchangé

Colombarium :

- 15 ans 450€
- 30 ans 750€

Dispersion des cendres dans les jardins du souvenir

Avant gratuit à compter du 01.03.2021 30€ + plaque et gravure à la charge de la famille.

Avec indexation de l'ensemble des tarifs sur le taux de l'inflation chaque année au 01.03 (arrondi à l'inférieur en Euros sans les centimes).

Monsieur CAUCHOIS s'interroge sur les tarifs, par rapport au coût des aménagements et au coût de l'entretien du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2021.

CHAPELLE ORILLARD

Mise en place de la procédure de péril imminent, Mr ORILLARD le propriétaire ne répondant pas aux courriers il faut mettre la chapelle en sécurité (la toiture et le pignon qui menacent de tomber sur l'allée).

CAVURNES

Sections 5 à 7, côté bd de la providence, le nom d'AGAPANTHES a été retenu.

La section 5 est prête à accueillir 12 tombes (2 urnes par caverne).

Il reste à aménager les sections 6 et 7.

Nouvel OSSUAIRE

L'ossuaire actuel est quasi plein, il faut en prévoir un nouveau.

L'emplacement est existant au carré 4 les Œillets avec pour moitié le caveau provisoire.

2 devis ont été remis par les PFG 2 525 € et 4669,69 € incluant le changement des bordures cassées.

Ce dernier a été retenu pour ne pas faire verrue.

TRAVAUX ALLEE CENTRALE

Option 1 : dans la continuité de l'allée de l'entrée route de Sablé jusqu'à la Croix revêtement en béton désactivé.

Prévu au budget 2020 et n'a pu être réalisée suite à la crise sanitaire entre autre, budget 20 à 25k€ subvention environ 6000€

En attente du retour d'un 2ème devis.

Option 2 : poursuivre après la Croix jusqu'au bout de l'allée menant au point d'eau.

La réflexion étant de minimiser le coût en faisant une plus grande tranche de travaux en une fois (plus de subvention...)

C'est après avoir chiffré le montant qu'une décision sera prise.

INSTALLATION DE BANCS

La commission souhaite agencer le cimetière de 4 à 5 bancs.

Cela manque, il faut aller voir et décider des emplacements. Le cimetière manque d'ombre, voir pour planter un arbre.

Il est prévu de mettre un banc sous les arbres dans l'allée route de Sablé.

PLAN DE CIMETIERE/AFFICHAGE

Afin de se repérer dans le cimetière, il a été proposé de mettre un affichage par ordre alphabétique et par carré.

Edith MORIN nous a confirmé qu'avec le nouveau logiciel GESCIME c'était tout à fait réalisable.

Il est convenu aussi d'afficher le règlement du cimetière, de mettre une plaque pour les horaires à la place de la feuille plastifiée, changer les 2 pancartes cassées auprès des robinets et arrosoirs et enfin de fixer une plaque annotée DISPERSION afin d'expliquer l'objet du Jardin des Souvenirs.

MONUMENTS AUX MORTS

Dans un premier temps un lessivage du Monument aux Morts sera réalisé par un agent du service technique.

Il sera envisagé plus tard de refaire les gravures des lettres des soldats morts et de rajouter 2 noms manquants.

EXTENSION DU CIMETIERE

C'est un chantier important à étudier dans le courant de l'année 2021, la commission s'est mise d'accord sur le fait d'aller visiter des cimetières d'autres communes qui ont réalisées ce genre d'ouvrage.

De belles choses à réaliser dans le souci de rendre ce lieu accueillant lorsque les familles viennent se recueillir.

Le Conseil Municipal valide ce compte rendu.



**NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2021
POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR**

Convention avec l'agence de communication intercommunale pour la réalisation d'outils de communication

Suite à la création de la carte de vœux, d'une affiche, de la vidéo pour les vœux et de la formation facebook il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec le service communication de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

La mission est estimée à 9 heures soit un montant de 270€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise le Maire à la signer.

Convention avec l'agence de communication intercommunale pour la création du logo et de la charte graphique

Suite à la création d'un logo et d'une charte graphique, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec le service communication de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

La mission est estimée à 12 heures soit un montant de 360 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50